

Motion chargés de prévention

Le collège accueille un public socialement fragile, qui nécessite un réel effort d'encadrement et l'accompagnement des élèves par des personnels qualifiés. Mais notre établissement ne doit pas pour autant, parce qu'il est classé en Education Prioritaire, devenir le lieu de toutes les expérimentations.

En cette rentrée scolaire 2017, notre Chef d'Etablissement propose au Conseil d'Administration d'adopter une convention avec le Conseil Départemental permettant d'accueillir dans l'établissement des (*nombre à préciser*) chargés de prévention. Nous nous étonnons de découvrir ce nouveau métier qui semble être une initiative décidée par le Conseil Départemental, à destination de cinq collèges des Yvelines classés « Politique de la ville ». Nous nous étonnons également que ces chargés de prévention soient déjà installés depuis la rentrée dans *notre / certains* établissements, sans que leur mise en place n'ait au préalable fait l'objet d'une concertation avec les personnels des établissements concernés, ni avec leurs représentants élus, aussi bien au niveau de l'Education Nationale que du Conseil Départemental.

Nous comprenons que ces chargés de prévention auront un rôle de veille sociale, mais aussi éducatif, puisqu'ils auront la tâche de repérer puis de suivre les élèves en difficulté ou présentant des conduites à risque. Ces missions sont déjà celles des CPE, Co-psy, assistants sociaux, infirmières scolaires, qui ont été formés spécifiquement pour les mener à bien dans les établissements.

Afin d'assurer la pérennité de ces missions au sein des établissements d'enseignement public, ces missions doivent être accomplies par des personnels bénéficiant du statut de fonctionnaire, qui leur garantit en outre la sécurité de l'emploi, des perspectives de progression salariale, et des droits à mutations.

Les chargés de prévention ne sauraient se substituer à des emplois statutaires dont les recrutements ne sont visiblement pas à la hauteur des besoins et qui restent, selon nous, les garants d'un service public de qualité pour tous les élèves.

Afin d'assurer à nos élèves le suivi et l'accompagnement qui leur est dû, nous demandons la création dans notre établissement de X postes à plein temps de CPE – AED – assistant social – infirmier – médecin scolaire.

Nous appelons les élus des personnels ATTE, des parents d'élèves et des élèves du collège (.....) à s'associer à cette motion et à s'opposer à la signature d'une convention entre le Conseil Départemental et notre établissement pour l'emploi de chargés de prévention.